



Demande de formation DIF refusée

Par **jeanpierrecapi**, le **05/09/2013** à **13:30**

Bonjour,

j'ai cumulé 80 h de droit au DIF et souhaiterai en utiliser une partie pour faire un Bilan des compétences et mon employeur m'a répondu qu'il n'avait pas le budget.

Suite à cela j'ai fais une demande formation par un organisme privé dans ma branche d'activité sur 2,5 jours et cela m'a aussi été refusé par l'employeur sous le prétexte qu'il n'y a pas cette activité dans sa société suite à cette formation. Donc je ne comprends plus rien là je n'ai pas la même réponse que la demande précédente. (pas de budget pour l'un et peut être pour l'autre et en plus plus chère.

Si éventuellement un cas comme celui-ci aurait abouti ?

Merci d'avance pour ceux qui veulent bien me répondre.

Cordialement.

Par **ulrich974**, le **05/09/2013** à **14:42**

bonjour, le choix de la formation prend en compte les priorités négociés par les partenaire sociaux a défaut le DIF peut s'exerce pour des actions de promotion ou d'acquisition , d'entretien ou perfectionnement des connaissance voir de qualification. bien sur ces formation sont prise en dehors de heures de travail sauf si la convention collective prévoit le contraire. la dedans il faut voir deux choses si cela est fait sur le temps de travail ou pas en fonction de cela je pourrez vous apporté une réponse plus correcte.

par ailleur je rajouterai que vous auriez du demande un congé de bilande compétence ou pour VAE bien sur il faut vous faut avoir travaille 5 ans consecutif ou pas et 12 mois en dans l'entreprise et faire la demande de prise en charge par l'organisme competent (entreprise de

20 sal OPACIF)et les autres c'est celui de la branche ou du secteur d'activité ou FONGECIF

Par **jeanpierrecapi**, le **06/09/2013** à **07:42**

Bonjour ulrich974,merci de votre réponse.